



Avril 2011

Programme de tri des déchets humides et secs obligatoire

Le public est avisé qu'à compter du lundi 2 mai 2011, les personnes ayant recours au service de collecte et d'élimination des déchets devront faire le triage des déchets humides et secs selon les dispositions décrites dans l'Arrêté 2009-04B. Les déchets qui ne sont pas triés et placés dans des sacs transparents verts et bleus ne seront pas ramassés.

Les ordures non conformes placées en bordure de la rue à partir du 2 mai 2011 ne seront pas ramassées, et un autocollant orange sera appliqué sur les sacs en question. Le citoyen devra retirer ses ordures, les trier adéquatement et les remettre en bordure de la rue la semaine suivante.

Une liste complète des déchets secs et humides est affichée à l'adresse www.westmorlandalbert.com. Pour plus de renseignements, communiquez avec la Corporation des déchets solides de Westmorland-Albert au 877-1040, ou avec la Communauté rurale Beaubassin-est au 532-0730, ou visitez le www.beaubassinest.ca.

Rappel des collectes spéciales 2011

Collecte ordinaire le lundi : 1^{er} mai, 31 juillet et 2 octobre

Collecte ordinaire le mardi : 8 mai, 7 août et 9 octobre

Collecte ordinaire le mercredi : 15 mai, 14 août et 16 octobre

Collecte ordinaire le jeudi : 22 mai, 21 août et 23 octobre

Collecte ordinaire le vendredi : 29 mai, 28 août et 30 octobre

Les ordures pour les collectes spéciales doivent être placées au bord de la route avant 4 h am le dimanche de la collecte, et pas plus d'une semaine avant la collecte afin de respecter l'environnement et votre voisinage. Les matériaux de construction ne seront pas ramassés, ni les résidus domestiques dangereux (RDD) et les déchets impropres à la collecte. Visitez le www.beaubassinest.ca pour plus de détails concernant les directives pour les collectes spéciales.

Déchets humides

Les déchets humides, composés de matériaux destinés au compostage généralement humides ou souillés, sont placés dans des sacs transparents verts. Si c'est collant, gluant, gommé, souillé ou sale, mettez-le dans le sac vert. Les déchets humides comprennent les aliments, les papiers d'emballage souillés par la nourriture, les produits hygiéniques, les résidus de jardinage, les mouchoirs et essuie-tout, ainsi que tous les articles souillés qui contamineraient les matières recyclables.

Déchets secs

Les déchets secs, composés d'articles secs recyclables ou non, sont placés dans des sacs transparents bleus. Les déchets secs comprennent tous les articles qui ne sont pas humides ou souillés. Ils comprennent les articles qui peuvent être rincés ou essuyés facilement, recyclables ou non, tous les types de papiers, de cartons, de bouteilles, de canettes, etc.



www.beaubassinest.ca